

**RAPPORT N° 03/1- 35
au Conseil Municipal**

OBJET

**EXTENSION ET RENFORCEMENT
DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
(PROGRAMME 2003 - 1^{ère} tranche)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

La première tranche de programmation des investissements du Budget annexe de l'Assainissement 2003 a retenu la réalisation des interventions ci-après au titre des Extensions du réseau de collecte des eaux usées et des interventions diverses :

- extension rue Milius,
- extension rue Suffren,
- extension ruelle Azéma,
- extension rue de la Digue au niveau des Rampes Ozoux,
- extension rue Monseigneur de Beaumont entre Dodu et Auber,
- extension chemin Ravine Bananiers,
- extension Chemin du Cimetière,
- extension route de Moufia partie haute,
- extension rue des Lavandières.

Le coût de ces travaux étant estimé à **530 000 € TTC**, leur réalisation nécessite le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33 et 58 à 60 du CMP), les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe de l'Assainissement.

Compte tenu de la localisation des sites d'intervention et de la masse globale des travaux à réaliser, l'allotissement suivant vous est proposé :

Réf.	Désignation
Lot n° 1	<u>Centre Ville</u> - extension rue Milius - extension rue Suffren - extension ruelle Azéma - extension rue de la Digue au niveau des Rampes Ozoux - extension rue Mgr de Beaumont entre Auber et Dodu
Lot n° 2	<u>La Montagne</u> - extension chemin Ravine Bananiers - extension Chemin du Cimetière,
Lot n° 3	<u>Moufia</u> - extension route du Moufia partie haute
Lot n° 4	<u>Chaudron</u> - extension rue des Lavandières

RAPPORT N° 03/1-35

Cet allotissement établi conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics présente les intérêts suivants :

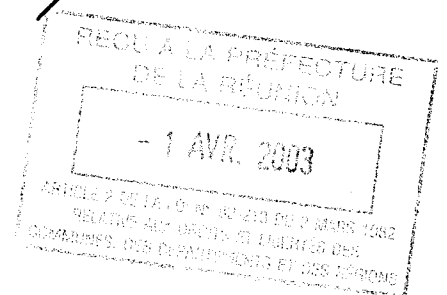
- sur le plan technique, le regroupement par secteur géographique vise à faciliter les interventions des services de la Ville chargés de la maîtrise d'œuvre de l'opération ;
- sur le plan économique, l'élargissement du champ de la concurrence en rendant les lots, de par la masse des travaux qu'ils représentent, accessibles aux petites et moyennes entreprises, chaque lot, en fonction de son importance, pourra être exécuté par une PME.

Je vous demande :

- d'approuver le projet de renforcement et d'extensions du réseau d'assainissement des eaux usées -programme 2003- première tranche ;
- de valider l'allotissement proposé ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et en cas de résultats infructueux à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/1-35
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mars 2003**

OBJET

**EXTENSION ET RENFORCEMENT
DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
(PROGRAMME 2003 - 1^{ère} tranche)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/1-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'extensions et de renforcement du réseau d'assainissement des eaux usées, programme 2003 première tranche, valide l'allotissement ci-après ; et prend acte d'engagement de l'appel d'offres :

Lot n° 1 : Centre Ville

- extension rue Milius,
- extension rue Suffren,
- extension ruelle Azéma,
- extension rue de la Digue au niveau des Rampes Ozoux,
- extension rue Monseigneur de Beaumont entre Auber et Dodu.

Lot n° 2 : La Montagne

- extension chemin Ravine Bananiers,
- extension Chemin du Cimetière.

DELIBERATION N° 03/1-35

Lot n° 3 : Moufia

- extension route de Moufia - partie haute.

Lot n° 4 : Chaudron

- Extension rue des Lavandières.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 3

Autorise la signature du (des) marché(s) par le Maire ou par son Délégué.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **28 MARS 2003**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

